

**SAMSAH ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

ADPEP 45



COMPTE DE RESULTAT

SAMSAH DEVINIÈRE PEP 45

2025

ADPEP 45
25 boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLÉANS CEDEX 1

SAMSAH la Devinière PEP45
21 AVENUE GAY LUSSAC
45800 SAINT JEAN DE BRAYE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Présentation de l'association

Notre histoire :

Les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) ont été fondées en 1915 par des inspecteurs d'académie et des instituteurs, initialement pour venir en aide aux orphelins de la Grande Guerre. En 1925, ces orphelins devenant adultes, les PEP décident de se refonder pour s'occuper des « orphelins de la société », c'est-à-dire des enfants et des jeunes délaissés, oubliés ou exclus. Ses actions, complémentaires des missions de l'Éducation nationale, s'adressent à l'enfant et sa famille, sur le temps scolaire ou extra-scolaire. Solidarité et Laïcité sont les maîtres mots de cet engagement militant.

L'association départementale des PEP 45 a été fondée en 1916. Gérant et animant jusqu'en 1936 des centres de vacances, elle se consacre ensuite pleinement à la solidarité : l'association modifie ses statuts en 1967 afin de gérer les établissements spécialisés pour enfants et adolescents. Puis en 1980, l'association étend son action aux adultes en difficultés.

Les PEP 45 en 2025 :

L'association des PEP 45 accompagne aujourd'hui dans une dynamique inclusive environ 1700 personnes en situation de handicap ou en difficulté de la naissance jusqu'à la fin de la vie, dans la scolarité, les soins, la vie sociale et le travail. Les PEP 45 sont par ailleurs particulièrement attentifs au respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées. Pour ce faire, l'association est structurée en 4 pôles :

- Pôle Accompagnement Polyvalent Enfants-Adolescents-Jeunes : CAMSP, CMPP, SESSAD et services/dispositifs associés ;
- Pôle Accompagnement Médico-Socio-Éducatif et Apprentissage : DAME PEP Baule, DAME PEP Giennois et DAME PEP Orléans ;
- Pôle Accompagnement, Accueil et Soins Spécialisés : MAS, SSIAD, SAMSAH, PCPE et ASTUS ;
- Pôle Accompagnement Social et Professionnel : ESAT, Foyers d'hébergement, SAVS, SESSAD Pro, Dispositif d'Inclusion Dans l'Emploi, Service Relais.

Les PEP 45 ont signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret couvrant la période 2024-2028. Ce CPOM a défini les objectifs stratégiques suivants :

- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence ou inadéquation de solution et contribuer ainsi à la structuration de l'offre médico-sociale sur les territoires ;
- Développer les réponses et les pratiques permettant de structurer des parcours inclusifs pour les personnes, adapter l'offre médico-sociale afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées ;
- Rendre effectif le droit à l'autodétermination des personnes en situation de handicap et prendre en compte l'expression de leur environnement familial ;
- Améliorer la qualité de l'accompagnement et favoriser l'adaptation des pratiques professionnelles ;

- Améliorer l'efficacité, le pilotage des ESMS et garantir l'optimisation des ressources.

Travaux associatifs transversaux menés en 2025 :

- Travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle direction associative visant à renforcer la fluidité du parcours des personnes par le développement de la transversalité des différentes structures ;
- Mise en place de la porte d'entrée commune sur le secteur enfants ;
- Poursuite des travaux relatifs à l'attractivité des métiers, engagement associatif pour l'accueil des apprentis ;
- Signature de l'accord forfait jours pour les Directions et cadres du siège pour application au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la démarche associative relative à la mise à jour des DUERP ;*
- Formation des Directions sur le management des situations difficiles ;
- Poursuite du déploiement du DUI : déploiement des nouvelles fonctionnalités ;
- Démarche d'amélioration continue de la qualité :
 - Poursuite de la mise en conformité avec le RGPD ;
 - Poursuite de la démarche d'évaluation HAS : préparation à l'évaluation, formation des équipes de direction, mise en place d'autoévaluations avec les professionnels et les usagers ;
 - Poursuite des travaux d'harmonisation des outils et des procédures (incidents, accidents du travail, ...)
- Poursuite des travaux favorisant l'autodétermination des personnes accompagnées (formations de professionnels et des usagers) ;
- Harmonisation de la mesure de l'activité en actes des structures concernées (en lien avec les objectifs du CPOM) ;°
- Déploiement d'un nouveau logiciel SIRH pour une mise en œuvre opérationnelle au 1^{er} janvier 2026 ;
- Poursuite de la centralisation partielle du service paie ;
- Mise en place des rencontres engagées (espaces d'échanges entre les professionnels, les usagers et les familles).

Evènements associatifs en 2025 :

- Olym'PEP ;
- Cercle des managers ;
- Accueil de l'assemblée générale à Orléans de la Fédération nationale des PEP .

II. Présentation du pôle

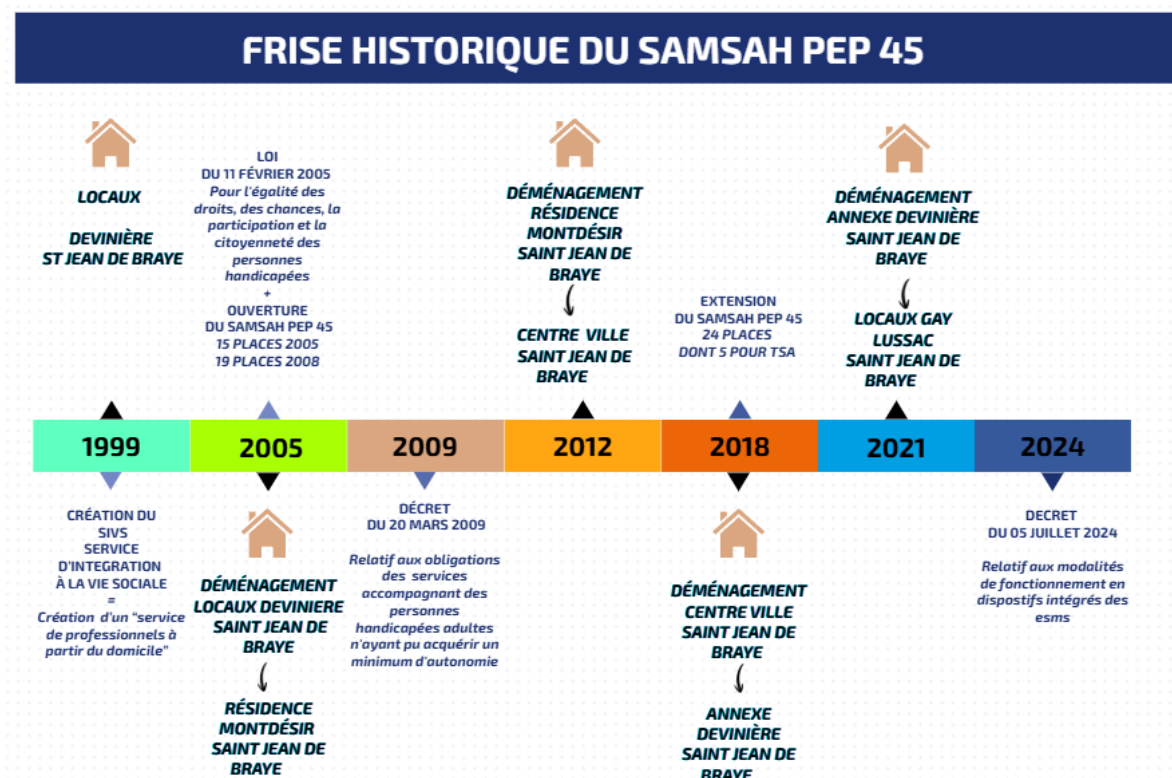
- Vie du pôle (travaux transversaux, évolution de l'offre, réunions de pôles, développement du numérique, plans d'accompagnements uniques, partenariats ...)
- Plan de formation.

III. Présentation de l'ESMS/Service/Dispositif

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés LA DEVINIÈRE s'adresse à des adultes en situation de handicap, vivant à domicile et ayant besoin d'accompagnement dans leur vie quotidienne et de soutien pour l'accès aux soins psychiatriques et/ou somatiques. Son organisation et son fonctionnement sont encadrés par le décret 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés complète le code de l'Action Sociale et des Familles.

En janvier 2005, l'agrément initial du SAMSAH est de 15 places. Le 11 juillet 2008, il fait l'objet d'une extension qui porte sa capacité à 19 places. En 2018, le SAMSAH dispose de 5 places supplémentaires pour accompagner 5 personnes ayant des troubles du spectre autistique.

Historique du SAMSAH



Pour plus d'éléments se référer au projet de service

Public accueilli.

Le SAMSAH des PEP 45 accueille un public adulte en situation de handicap et domicilié dans le département du Loiret. Le service s'adresse à des personnes en situation de handicap sur le plan moteur, psychique et cognitif afin de leur apporter une réponse pluridimensionnelle intégrant une dimension thérapeutique, sociale et éducative.



Pour que le SAMSAH puisse intervenir les personnes doivent bénéficier d'une notification de la MDA avec l'orientation SAMSAH. Nous observons une augmentation des orientations vers le SAMSAH, parfois à la demande des personnes elles-mêmes, parfois directement proposée par la MDA au regard des besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire.

Les missions

Comme les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les services d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. (Art. D. 312-155-5.)

Ce service en milieu ordinaire vise :

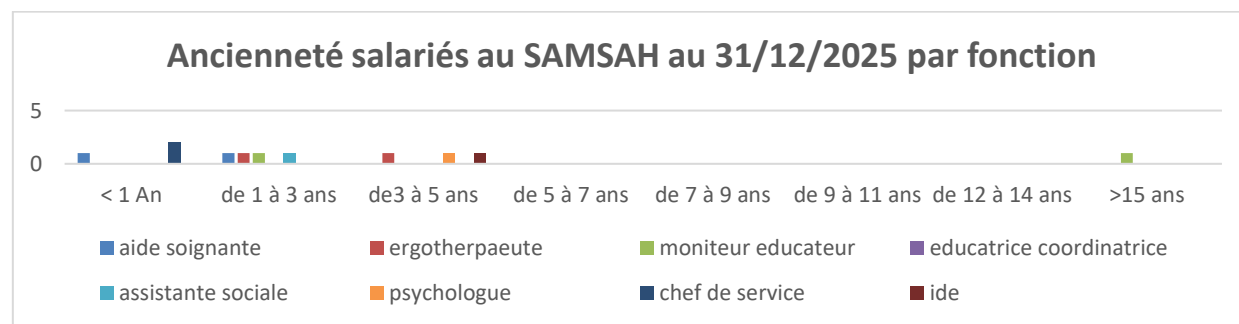
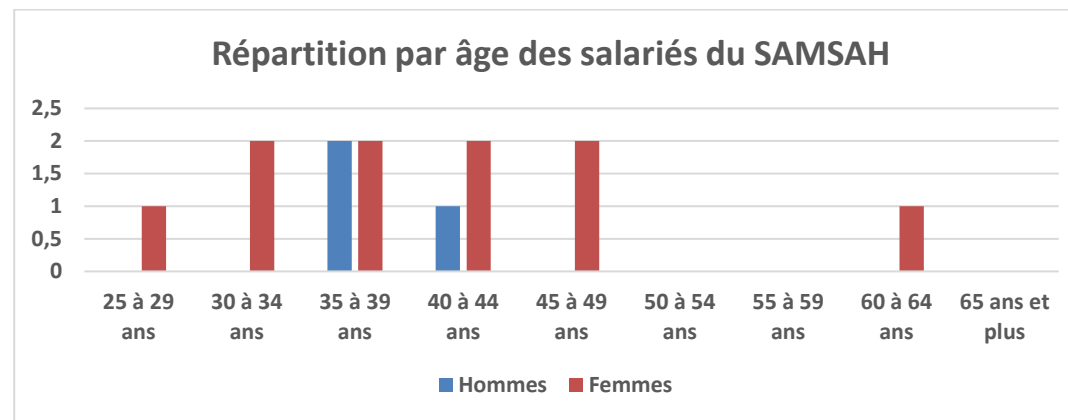
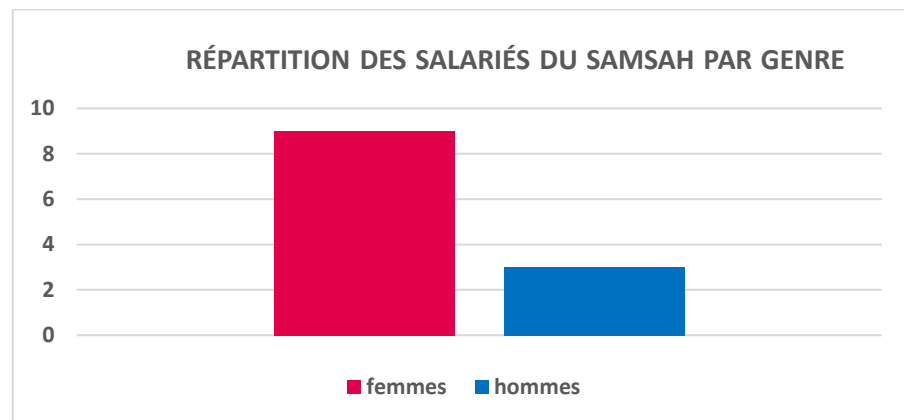
- à soutenir le désir de rester dans leur domicile
- développer et/ou maintenir l'autonomie des personnes
- à favoriser leur inclusion sociale et culturelle dans leur quartier
- à accompagner leur projet d'étude ou professionnel
- à coordonner les soins médicaux et paramédicaux à domicile ou favoriser l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre
- à favoriser l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne par les auxiliaires de vie des services à domicile
- à accompagner un suivi médical et paramédical en milieu ouvert, y compris scolaire, universitaire et professionnel.

IV. Ressources humaines

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Nombre de postes vacants</i>	0	1
<i>Taux d'absentéisme</i>	1.22%	2%
<i>Taux de rotation du personnel</i>	46%	9%
<i>Nombre de professionnels ressources par thématiques (CNIA, polyhandicap, TND...) permettant le transfert de savoirs</i>	0	1 TSA (formation CNIA en cours)
<i>Nombre d'apprentis ou de contrats de professionnalisation</i>	1	0
<i>Taux de professionnels ayant bénéficié d'une action de formation en lien avec l'utilisation des outils numériques</i>	0	0

Commentaire : Le poste vacant au 31 décembre 2025 est celui de médecin (temps mutualisé au niveau associatif).

En 2025, L'équipe du SAMSAH est principalement féminine. Neuf femmes pour trois hommes. La majorité de l'équipe se situe entre les tranche d'âge de 35- 39 ans et 10-44 ans avec une moyenne d'âge de 42 ans et 3 mois. Aucun salarié n'est âgé entre 49 et 62 ans. La salariée âgée de 63 ans a émis le souhait de partir en retraite au 1^{er} trimestre 2026. Le départ de la cheffe de service mi-septembre 2025 et l'arrivée de sa remplaçante au 1^{er} décembre 2025 a occasionné sur 2 mois et demi le pilotage du service par le directeur adjoint de pôle assurant l'intérim.



L'équipe du SAMSAH est récente. L'ensemble des salariés a moins de 5 ans d'ancienneté (moyenne de 4 ans et 9 mois) excepté une salariée qui est présente depuis plus de 20 ans dans l'association. Au 1^{er} septembre 2025, un 0.5ETP d'aide-soignante a été dégagé vers l'équipe d'appui PéVA et remplacé par un recrutement externe toujours à 0.5ETP.

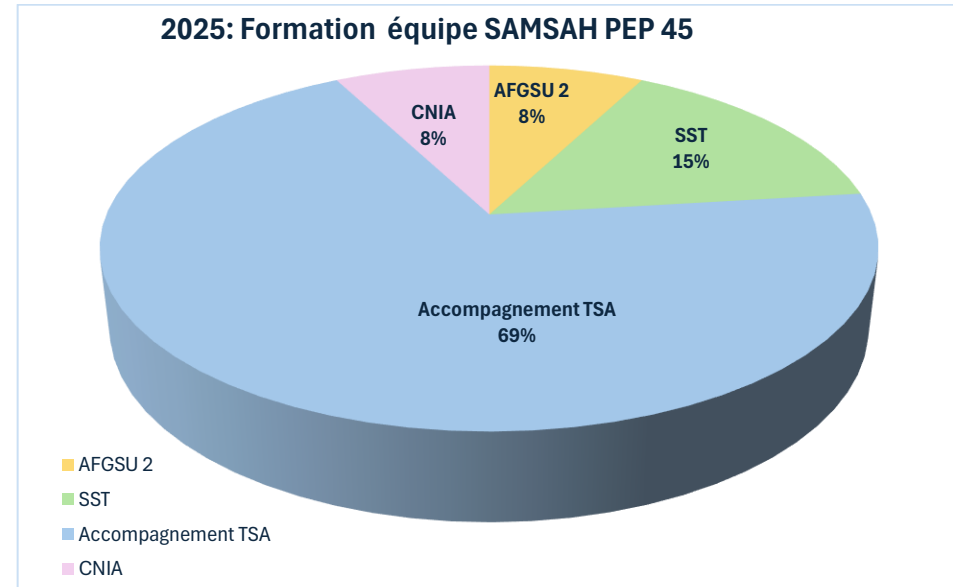
- Formations réalisées (en complément de la partie pôle).

En termes de formations, les professionnels du SAMSAH bénéficient de temps d'Analyse des Pratiques, un lundi matin par mois et ont bénéficié des formations suivantes :

- 1 salariée a été formée au CNIA
- 1 salariée a été formée à l'AGSU2
- 2 salariés ont été formés à la SST
- L'ensemble des salariés ont été formés à l'accompagnement des personnes avec TSA

77% des salariés sont formés au TSA (dont le CNIA).

L'accompagnement des 5 personnes TSA au SAMSAH a orienté les salariés vers ce souhait de formation L'objectif étant d'apporter un accompagnement de qualité et de développer une réelle expertise.



D'autre part,

- 2 salariées du SAMSAH ont été formées, pour déployer la méthode PEVA au sein de l'association, détachées à hauteur de 0.20 ETP.
- 2 autres salariés ont obtenu leur VAE CESF et ES
- 1 autre salarié a obtenu sa certification diplôme éducation thérapeutique en juin 2025

L'ensemble de l'équipe a été sensibilisée et déploie désormais la méthode SMART dans leurs pratiques professionnelles au quotidien.

Les réunions d'équipe ont lieu chaque lundi matin et sont animées par la cheffe de service. Ces échanges permettent de « penser » le travail et de mettre du sens dans l'accompagnement. En parallèle, des réunions PAP et points PAP ont lieu un jeudi sur deux.

V. Activité et accompagnement des personnes

Indicateurs communs	2024	2025
Taux de projets intégrant une évaluation (fonctionnelle, éducative, technique, ...)	100%	100%
Nombre de professionnels ayant suivi une action de sensibilisation à la démarche PéVA	2	2
Part des PAP réalisés dans le DUI	100%	100%

Commentaires : 2 salariées du SAMSAH sont formatrices PéVA depuis 2023

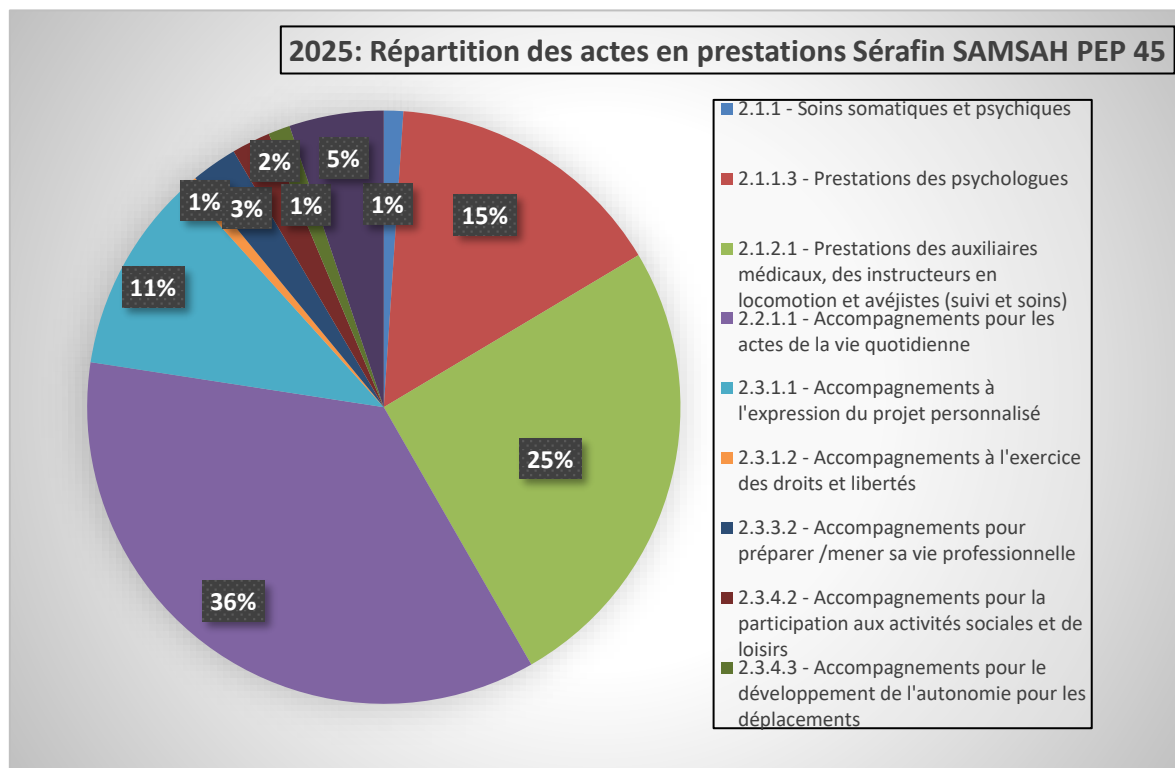
Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024	2025
SAMSAH	Taux des personnes accompagnées travaillant ou ayant intégré le milieu ordinaire	0	0

Commentaires : Aucune personne accompagnée au SAMSAH LD ne travaille actuellement. Cependant, parmi les 29 personnes admises en 2025, 16 ont déjà été inclus en milieu ordinaire. Leur situation actuelle (maladies, accidents...) ne leur permet pas de les maintenir dans l'emploi. Certes, l'objectif d'inclusion professionnelle n'est plus prioritaire pour le moment mais en fonction de l'évolution de leur situation, elles peuvent solliciter à nouveau un accompagnement du SAMSAH autour de l'inclusion professionnelle avec l'étayage du partenariat existant (DIDE, COS...).

Mesure de l'activité

Allant au-delà des objectifs du CPOM, la file active en 2025 est de 29 usagers et 1595 actes ont été comptabilisés conformément à la procédure associative basée sur le guide méthodologique de la CNA. Cette harmonisation des pratiques en 2025 a permis une meilleure exploitation de ces données. Le changement de pratiques concernant Ogyris s'opère progressivement pour l'équipe. Les salariés sont alors plus rigoureux et plus assidus dans la saisie de leurs actes.

Les quatre prestations d'accompagnement les plus délivrées pour 2025, tout comme en 2024, sont l'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne, les prestations en ergothérapie, les prestations de la neuropsychologue et l'accompagnement à l'expression du projet.



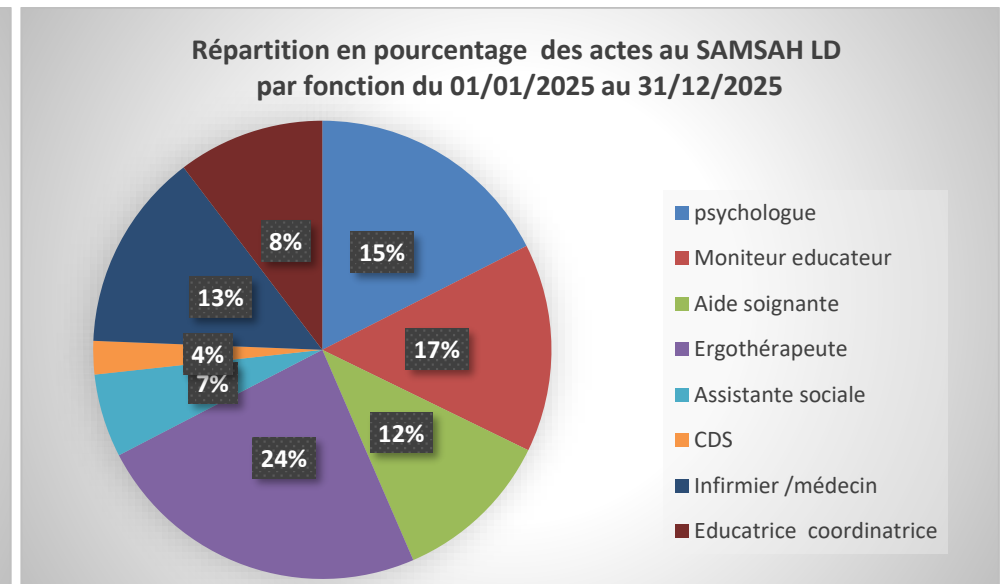
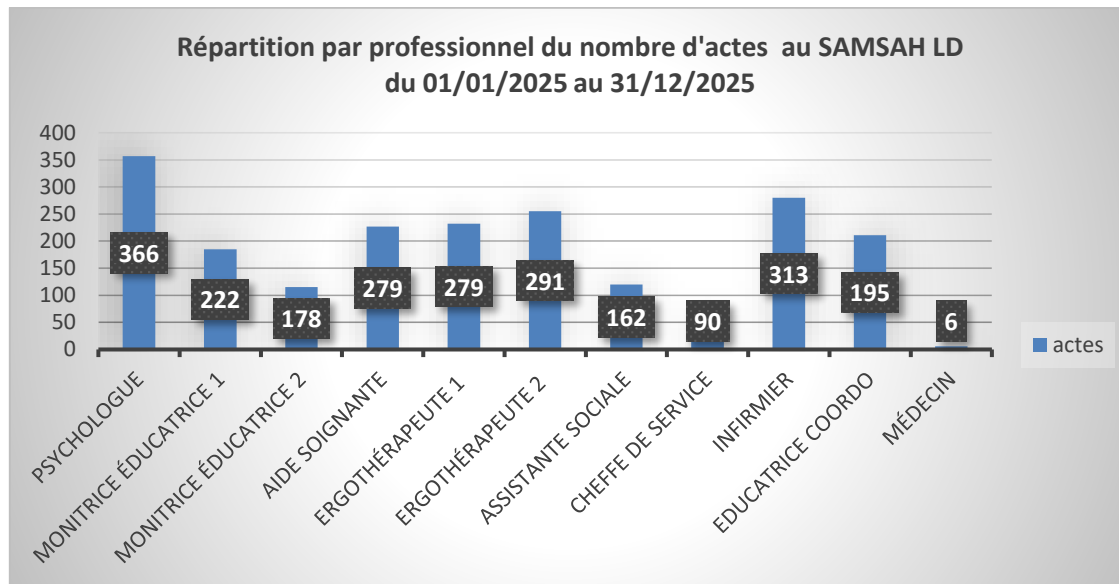
Année	2024	2025
Prestations délivrées par le SAMSAH		
Actes de la vie quotidienne	37%	35%
Prestations en ergothérapie	12%	24%
Prestations de la neuropsychologue	12%	15%
Expression du projet	14%	11%
Soins somatiques et psychiques	0.5%	1%
Préparer et mener sa vie professionnelle	< à 3%.	< à 3%.
Apprentissage autonomie dans transports		
Participation sociale et loisirs		

Les prestations de soins médicaux et infirmiers demeurent très exceptionnelles mais l'infirmier et le médecin généraliste du service offrent des prestations de coordination médicale.

Les prestations psychologiques sont assurées par psychologue-neuropsychologue et les prestations en ergothérapie représentent les actes les plus conséquents.

Les autres professionnels interviennent en transversalité sur la plupart des prestations

Pour information, voici la répartition des actes par professionnel et par fonction est représentée ci-dessous (données intégrant les agendas de services et rendez-vous avant admissions) :



Ces données doivent être nuancées en raison de l'absence de prise en compte du temps de déplacement. Intervenant sur l'ensemble du territoire, les déplacements des salariés du SAMSAH représentent un temps considérable dans l'accompagnement : 518h de trajet sur l'année tout salarié confondu.

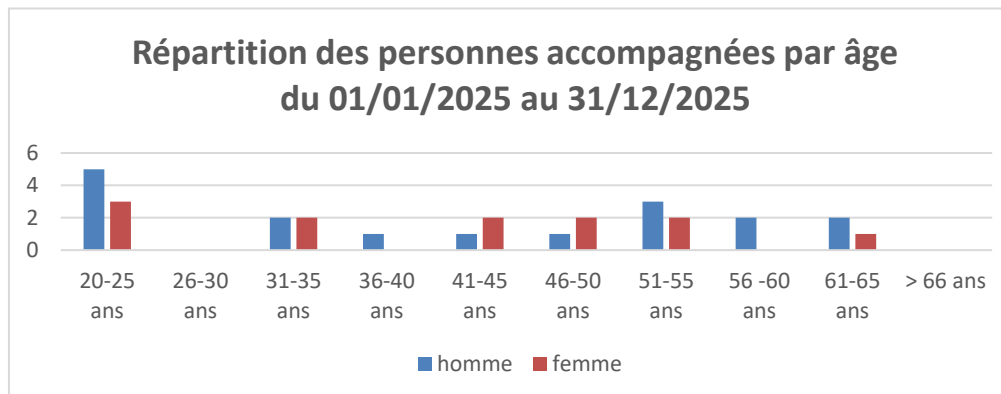
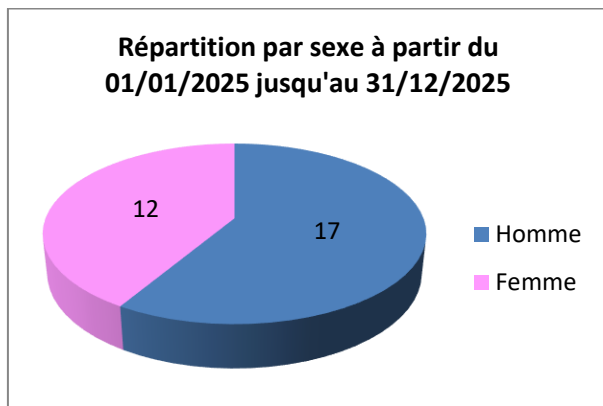
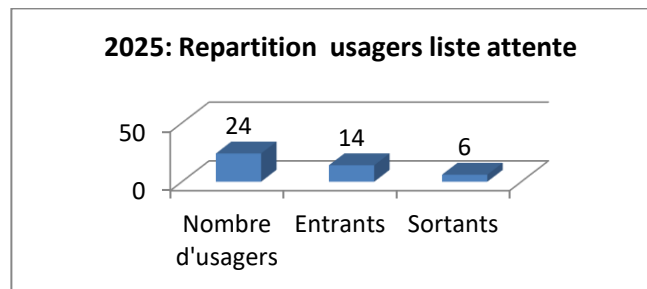
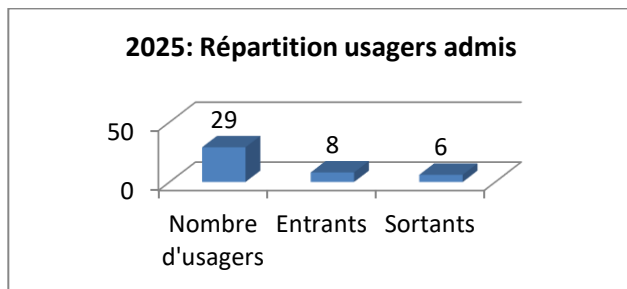
En 2025,

- Le service a admis 8 nouveaux usagers soit 2 de plus qu'en 2024.
- Six personnes sont sorties de la file active du SAMSAH : 3 en réponse à des objectifs atteints, 2 à leur demande et 1 par décès,
- Les usagers admis sont en moyenne accompagnés depuis 2 ans et demi.
- Après une fin d'accompagnement, les personnes ont toujours la possibilité de ressolliciter le service en cas de nouveaux besoins. Elles seront alors prioritaires dans la liste d'attente, comme le prévoit la procédure d'admission
- 24 personnes sont inscrites en liste attente dont 14 entrées et 6 sorties.

Le profil des personnes accueillies

46% des personnes accompagnées présentent des difficultés motrices et 19% des personnes des troubles TSA. La majorité des interventions sont réalisées dans l'agglomération Orléanaise.

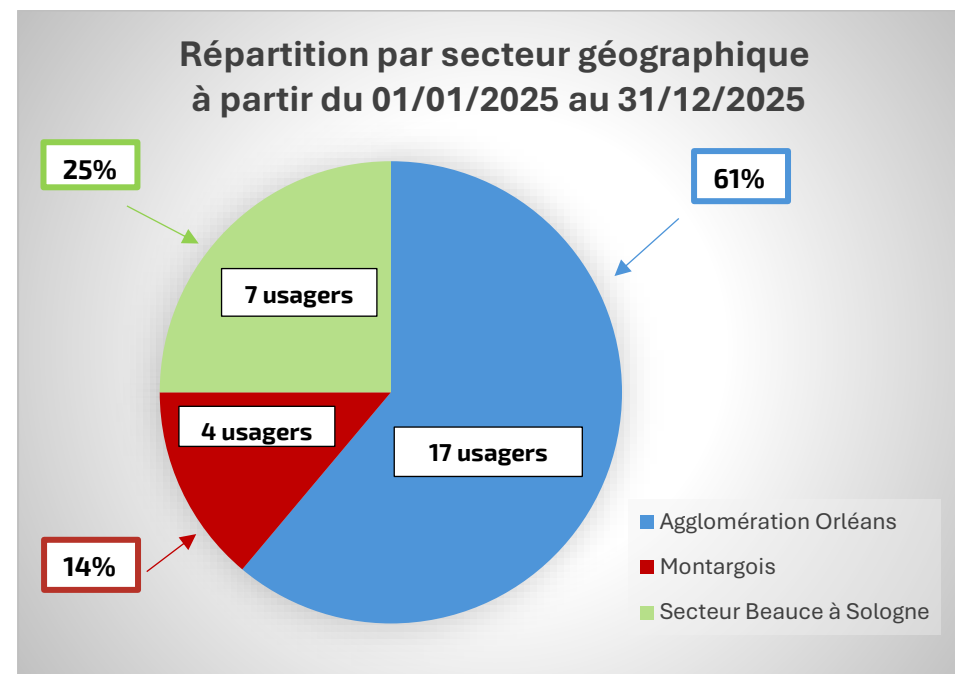
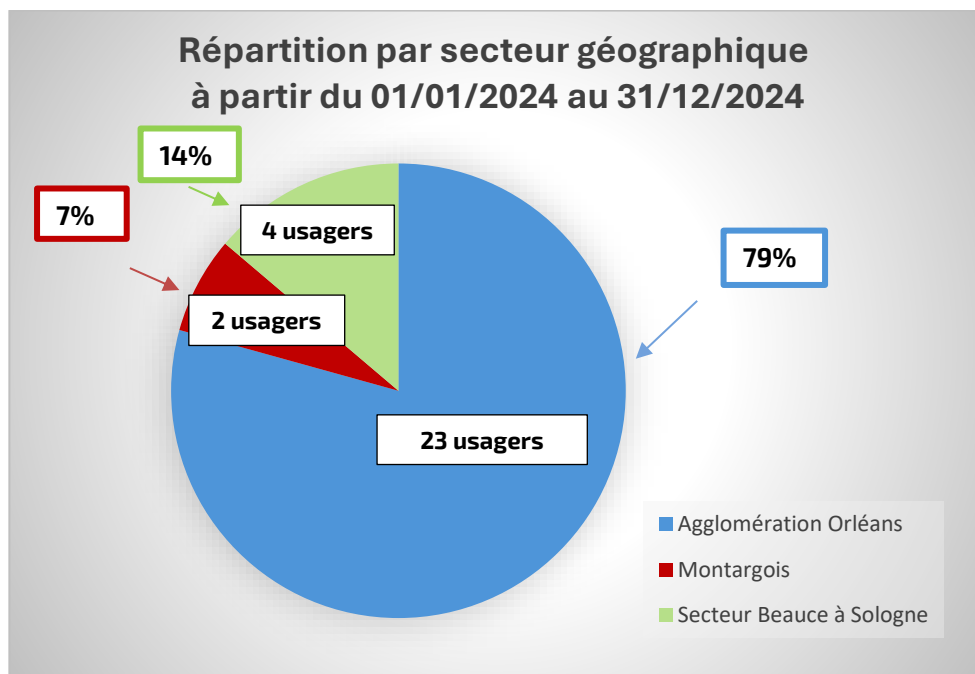
Nombre de personnes accompagnées :



En 2025,

- Sur 29 usagers accompagnés, même si une majorité d'homme sont accompagnés par le SAMSAH, une certaine parité demeure : 17 hommes pour 12 femmes. Cette écart homme femme est comparable à celui de 2024.
- La répartition des personnes accompagnées en fonction de leur âge est assez hétérogène. Aucune personne n'est âgée entre 26 et 30 ans ni de plus de 66 ans.
- La moyenne d'âge est de 41, 5 ans

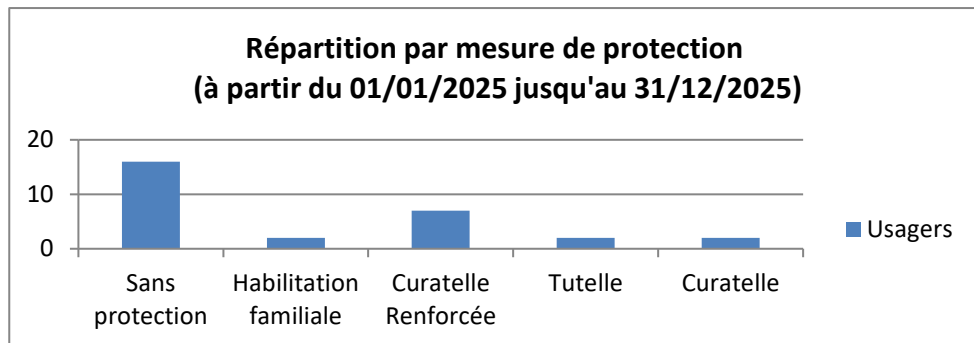
Données relatives au Secteur géographique :



En 2025,

- Comme en 2024, la majorité des personnes accompagnées sont réparties sur l'agglomération d'Orléans. Même si elles représentent une part moins importante (79% en 2024 pour 61% en 2025).
- En revanche elles représentent une part un peu plus importante que l'année dernière sur le secteur Beauce à Sologne +11% et le Montargois +7% :
- Cette augmentation des interventions en secteur plus rural tient principalement au désert médical et au manque d'étayage, de relais partenariaux sur ces communes. En effet, à la différence du SAMSAH PEP 45 qui couvre l'ensemble du territoire du Loiret, de plus en plus de partenaires ne se déplacent pas ou plus en dehors de l'agglomération orléanaise. Ceci crée une disparité territoriale qui tend à se creuser au fil des années.

Informations entre avec les mesures de protections en place :



Parmi les 29 personnes accompagnées, 16 (55%) ne bénéficient pas de mesure de protection juridique. Parmi les 13 (45%) sous régime de protection 2 bénéficient d'une mesure habilitation familiale et 11 d'une mesure de protection plus renforcée (curatelle, curatelle renforcée et tutelle) Elles sont en capacité de gérer leur situation administrative et financière. Mais l'évolution de la maladie peuvent parfois restreindre à terme leur autonomie dans les démarches et la gestion de leur situation.

Diversification de l'offre d'accompagnement

Les salariés se sont engagés dans une démarche de formation autour de la méthode smart pour permettre de mieux suivre les PPA avec des indicateurs plus précis et d'être plus réactif au niveau de la demande.

VI. Participation et consultation de la personne accompagnée

Le SAMSAH ne dispose pas de CVS. Néanmoins une journée annuelle de rencontre a été instaurée depuis plusieurs années.

Cette journée annuelle de rencontre a lieu 1 fois par an. Elle a pour vocation d'être un lieu d'échange et de rencontre entre les usagers, leurs proches aidants, l'équipe du SAMSAH, certains administrateurs et certains partenaires le cas échéant:

Le départ de la cheffe de service en septembre n'a pas permis d'assurer la journée de rencontre annuelle des personnes accompagnées en 2025. En revanche, les enquêtes de satisfaction ont été adressées aux personnes. L'organisation de cette journée ainsi que la mise à jour du questionnaire sont des priorités dans les perspectives de 2026.

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels formés à l'autodétermination</i>	22%	33%
<i>Part des usagers formés à l'autodétermination</i>	0	0
<i>Part des représentants légaux formés à l'autodétermination</i>	0	0

Commentaires : Des formations à l'autodétermination ont été balisés pour l'année 2026. L'autodétermination fait partie d'un axe prioritaire du projet de service qui sera déployé de 2026 à 2031.

VII. Qualité et évaluation

Actions mises en place pour l'amélioration continue

Un comité de pilotage qualité mensuel réunit le médecin généraliste, l'IDE, la neuropsychologue, la coordinatrice, l'assistante sociale et de la cheffe de service. Le travail mené par le Copil Qualité avait permis de repenser le parcours de l'utilisateur au SAMSAH en prenant en compte l'évolution des

besoins des personnes accompagnées et le passage opérationnel en file active. Cette dynamique reste difficile à mettre en place au niveau opérationnel au regard de l'augmentation importante des sollicitations d'accompagnement par le SAMSAH. En effet, au regard de la liste d'attente actuelle, l'équipe mesure la nécessité de poursuivre l'évolution engagée pour sortir pleinement d'une logique de places à une logique de file active. Un travail s'est engagé en 2025 et se poursuivra en 2026 autour du projet de service afin de questionner les modalités d'accompagnement actuelles et évoluer vers une logique de file active.

La démarche qualité a été mise à jour sur le forme à partir de juin 2025. Elle s'est organisée au travers de la mise en œuvre de différentes rencontres :

	COPIL Qualité	Ateliers Qualité interservices	Café Qualité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Piloter la démarche qualité ▪ Assurer la cohérence entre les services ▪ Suivre et ajuster le PACQ 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la transversalité entre les services et coconstruire des outils supports à l'accompagnement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser de l'information en lien avec la démarche qualité, à partir de supports vidéo, outils et textes de référence.
Participants	Pilotage par le DA. Participation des CDS.	Animé par un cadre hiérarchique. Participation d'au moins un professionnel par équipe.	Animé par le DA. Participation d'au moins un professionnel par équipe.
Fréquence	1h30 une fois par mois	A chaque vacances scolaires	30 min une fois par mois

Travaux relatifs aux évaluations

L'évaluation HAS est prévue au cours du 4^{ème} trimestre 2026 au sein de l'association, les cadres du PASS ont participé à une formation au mois de mai 2025 afin d'être sensibiliser aux nouveaux critères et à la nouvelle procédure de l'autoévaluation. Une travail important d'auto évaluation a été menée suite à cette formation sur le SAMSAH.

Plaintes et EI :

	Reçues	Traitées
Nombre de plaintes et réclamations	0	0
Nombre d'évènements indésirables	3	3
Nombre d'évènements indésirables graves	0	0
Nombre d'évènements indésirables graves liés aux soins	0	0

Indicateurs communs	2024	2025
<i>Part des professionnels de l'accompagnement formés à l'évolution du public accueilli</i>	0	100%
<i>Part des professionnels ayant participé à une sensibilisation aux RBPP</i>	0	0
<i>Taux de personnes ayant participé à des sessions d'analyse des pratiques</i>	100%	100%

Commentaires : Dans le cadre de l'agrément des 5 places TSA, tous les salariés ont été formés en 2025 à l'accompagnement des personnes avec troubles du spectre de l'Autisme. L'analyse des pratiques professionnelles a été reconduite avec le même prestataire en 2025 après évaluation faite par l'équipe et par l'intervenant. CE groupe d'analyse de pratique se réunit une fois par mois pendant deux heures à la place, en partie, de la réunion hebdomadaire du lundi matin.

VIII. Partenariats et ouverture vers l'extérieur

Structures concernées	Indicateurs spécifiques	2024	2025
SAMSAH	Nombre de conventions de stage en milieu ordinaire de travail (dont PMSMP)	0	0

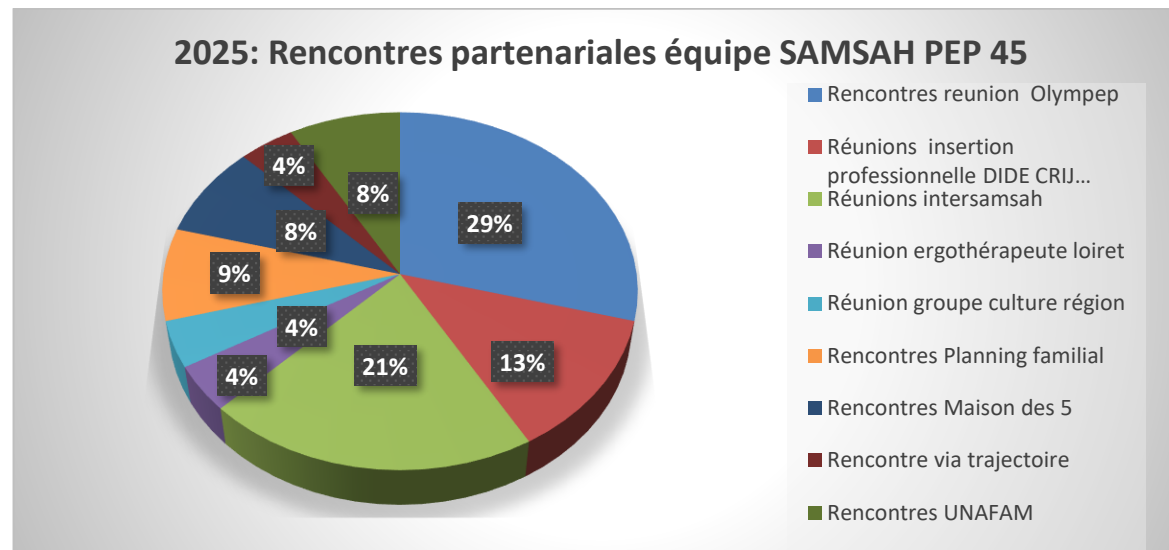
Commentaires: Aucune convention de stage n'a été établie par le SAMSAH en 2025 car leur situation actuelle (maladies, accidents...) ne leur a pas permis d'envisager un projet professionnel. Pour autant le SAMSAH dispose d'un réseau de partenaires sur lesquels s'appuyer si besoin.

Coopérations avec les acteurs locaux (santé, social, éducatif).

Le SAMSAH collabore avec des nombreux partenaires de droit commun, acteurs intervenants auprès du public accompagné : Pour n'en citer que quelques-uns : services à domicile, SSIAD, IDE en libéral, médecin, spécialistes, centre de rééducation, CHU, CMP.

L'aide-soignante du SAMSAH a la charge du partenariat avec les différents services d'aides à domicile et entretient des liens privilégiés avec ces services afin de toujours soutenir les besoins des personnes accompagnées et les recherches de solution aux difficultés rencontrées.

Le SAMSAH s'appuie sur un tissu associatif de loisirs spécialisés ou non, mobilisés pour l'accès à la culture et aux loisirs : Culture du coeur. Association Léa....



Au dernier trimestre 2025 l'équipe du SAMSAH a initié des rencontres inter-samsah. L'objectif de ces rencontres est d'échanger autour de thématiques préalablement définies et de favoriser les regards croisés et les retours d'expérience. Au vu des retours positifs, ces temps d'échanges seront renouvelés en 2026 et étendus à l'ensemble des SAMSAH du département

Participation à des projets territoriaux.

- 2 décembre 2025 dans le cadre d'une action de partenariat et afin de mettre en pratique les compétences acquises lors du DU Education thérapeutique par un salarié du SAMSAH, une rencontre avec le GRADES et l'équipe a été organisée afin de préparer des interventions autour de mon espace santé et de déterminer les modalités de mise en œuvre de ces interventions : les usagers, fréquence, contenu. Le déploiement de mon espace santé est prévu tout au long de l'année prochaine et les groupes de travail débuteront au cours du 1^{er} trimestre 2026. Ils seront animés par l'IDE du SAMSAH.

Événements organisés.

- Les Olympep , journée qui s'est déroulée le 30.04.2025 en présence de 7 usagers et 5 professionnels. 3 réunions de préparation en amont ont été nécessaires afin d'organiser au mieux le déroulé de cet événement.

Les personnes étaient satisfaites de ces événements qui seront à réitérer par la suite.

De nombreuses autres rencontres ont eu lieu au cours de l'année 2025 comme par exemple avec handi-consult, les SAD... Un des axes prioritaires dans le projet de service du SAMSAH pour 2026 est de structurer le partenariat existant avec afin de pérenniser et d'en développer de nouveaux

IX. Synthèse et perspectives

- Synthèse du rapport d'activité 2025 :

- L'équipe récente du SAMSAH s'inscrit dans une dynamique d'évolution de l'offre soutenue par des formations et méthodes déployées : smart, Péva, formation TSA.
-
- La mise en application du décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des ESMS est venu quelques peu modifier les pratiques dans une logique de file active et non plus une logique de places. L'année 2026 permettra de mesurer davantage l'impact positif de ce changement sur l'accompagnement des personnes.
-
- Les usagers mettent en avant la disponibilité et la réactivité des professionnels, l'écoute et le respect de la vie privée, la recherche de solutions, le respect du rythme de l'utilisateur et la recherche de relais.
- L'harmonisation des modalités de mesure de l'activité et le travail réalisé sur les cotations en lien avec les prestations SERAFIN-PH a permis d'avoir une représentation assez exhaustive de l'activité du SAMSAH sur l'année 2025.

- Perspectives 2026 :

1. L'actualisation du projet de service du SAMSAH en co-construction équipe et cheffe de service mettra en exergue des perspectives avec des plans d'action et des actions d'amélioration à mettre en œuvre sur 5 ans. Ce projet de service s'inscrit dans la continuité du projet associatif et en adéquation avec les grandes orientations de la future gouvernance de 2026.

Des axes prioritaires seront travaillés autour du parcours de l'utilisateur, l'autodétermination, le partenariat, l'appui ressource et la sensibilisation et du déploiement de la démarche qualité.

2. La préparation de l'évaluation HAS prévue au mois de Septembre 2026 constitue un 2eme axe de travail prioritaire en 2026. La sensibilisation des équipes et le fait que le projet de service prend appui sur les critères HAS permettra d'appréhender au mieux l'évaluation.

3. Un autre axe en 2026 consiste à amener le service vers une logique de dispositif intégré pour répondre à la transformation de l'offre (en référence à la mise en application du Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des ESMS) à travers notamment la méthode smart, le développement des compétences des salariés et la fluidification du parcours de l'utilisateur tel que prévu dans les perspectives du projet de service de 2026.

4. Enfin un 4ème axe prioritaire vise à améliorer la participation des personnes accompagnées. A travers :

- l'organisation de la journée de rencontre annuelle des usagers prévue en juin 2026 ainsi qu'un travail autour de l'actualisation de l'enquête satisfaction
- une réflexion autour de la création d'une instance participative de la personnes accompagnée .